

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Le présent AVIS est donné par la MRC de Rivière-du-Loup, personne morale de droit public régie notamment par le Code municipal, ayant son bureau au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, ici représentée par Me Patricia Trudel, directrice des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe.

Les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du Code municipal, au bureau de la MRC au 310, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, province de Québec, le 3 juin 2021 à 10 heures pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

	PROPRIÉTAIRE ET ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MATRICULE ET LOT Cadastre du Québec	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS ET FRAIS DE LA MRC) ¹ AU 1 ^{er} AVRIL 2021
1.	Isabelle Normand 691, Chemin Pettigrew Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0	9625-49-0106 5 350 694	RETIRÉ
2.	Aline Bourgoin 1371, 1 ^{er} rang Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0	8093-03-7487 4 901 277	1 194,27 \$
3.	Gaétan Dubé 568, Chemin de la Rivière-du-Loup Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0	7686-83-5466 4 903 084, 4 903 089	3 772,91 \$
4.	Mathieu Dubé 416, Chemin de la Rivière-du-Loup Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0	7787-41-5390 4 903 008	1 882,16 \$
5.	René Ouellet Route 185 Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0	8988-29-0395 4 903 466	RETIRÉ
6.	Francis Ladrie Chemin du rang 4 et 5 Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1403-48-2001 5 840 425, 5 841 407	RETIRÉ
7.	Mélanie Lachance 212, rue Principale Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	1507-90-0284 5 840 804	4 657,93 \$

8.	9077-6592 Québec inc. 245, rue Caillouette Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9206-58-2652 5 670 288	RETIRÉ
9.	Danny St-Onge 327, rue Viger Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9206-47-1967 5 670 201	3 546,53 \$
10.	Jessica Beaulieu Patrick Mailloux 50, Chemin du Pied-de-la-Montagne Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	8906-70-7018 5 669 113 5 669 131 5 669 236 5 669 240 5 670 497	RETIRÉ
11.	Régis Caron 174, rue Deschênes Ouest Saint-Épiphan (Québec) G0L 2X0	9107-90-3267 5 670 067	2 326,77 \$
12.	David Chouinard 21, rue Principale Nord Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L0	0598-94-2202 5 837 048	5 618,96 \$
13.	Marc Dion 26, Chemin Taché Ouest Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (Québec) G0L 3L0	0598-90-2218 5 837 310	6 384,32 \$
14.	Succession Élise Rioux 5 ^e Rang Ouest Saint-Paul-de-la-Croix (Québec) G0L 3Z0	0208-77-0301 5 839 761	260,02 \$

¹ Certains frais s'ajouteront à ce montant, notamment pour les frais administratifs et ils seront annoncés au moment de la vente.

LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES IMMEUBLES EST LA SUIVANTE :

1. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT QUARANTE-VINGT-QUATORZE (5 350 694), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 691, Chemin Pettigrew, Saint-Éloi (Québec), G0L 2V0.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (4 901 277) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 1371, 1^{er} Rang, Saint-Antonin (Québec), G0L 2J0.

3. Un immeuble connu et désigné comme suit :

- a) le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE (4 903 084) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

- b) le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE QUATRE-VINGT-NEUF (4 903 089) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 568, Chemin de la Rivière-du-Loup, Saint-Antonin (Québec), G0L 2J0.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE HUIT (4 903 008) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 416, Chemin de la Rivière-du-Loup, Saint-Antonin (Québec), G0L 2J0.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX (4 903 466) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé sur la Route 185, Saint-Antonin (Québec), G0L 2J0.

6. Un immeuble connu et désigné comme suit :

a) le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ (5 840 425), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

b) le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENT SEPT (5 841 407), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Sans bâtisses dessus construites avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au Chemin du rang 4 et 5, Saint-Cyprien (Québec), G0L 2P0.

7. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT QUATRE (5 840 804), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 212, rue Principale, Saint-Cyprien (Québec), G0L 2P0.

8. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT (5 670 288) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec les bâtisses dessus construites, portant le numéro 245, rue Caillouette, Saint-Épiphane, Québec, G0L 2X0, circonstances et dépendances.

9. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE DEUX CENT UN (5 670 201) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 327, rue Viger, Saint-Épiphane (Québec), G0L 2X0.

10. Un immeuble connu et désigné comme étant les lots suivants :
- a) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT TREIZE (5 669 113) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.
 - b) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CENT TRENTE-ET-UN (5 669 131) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.
 - c) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE-SIX (5 669 236) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.
 - d) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE (5 669 240) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.
 - e) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 670 497) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata

Avec bâtisses dessus construites, l'immeuble est situé au 50, Chemin du Pied-de-la-Montagne, Saint-Épiphanie, province de Québec, G0L 2X0, circonstances et dépendances.

11. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 670 067), du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de TÉMISCOUATA.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, lequel immeuble porte le numéro civique 174, rue Deschênes Ouest, Saint-Épiphanie, province de Québec, G0L 2X0.

12. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE QUARANTE-HUIT (5 837 048) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 21, rue Principale Nord, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, (Québec), G0L 3L0.

13. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE TROIS CENT DIX (5 837 310) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 26 chemin Taché Ouest, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, (Québec), G0L 3L0.

14. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET UN (5 839 761) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Témiscouata.

Sans bâtisses dessous construites mais avec circonstances et dépendances, lequel immeuble est situé au 5^e rang Ouest, Saint-Paul-de-la-Croix, (Québec), G0L 3Z0

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR :

- Personne physique (pièce d'identité avec photo) :
 - Nom
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
 - Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique
- Personne morale
 - Nom
 - Forme juridique et Loi constitutive
 - Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale (pièce d'identité avec photo) :

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

MODE DE PAIEMENT :

- Paiement complet dès l'adjudication en argent comptant, traite ou mandat bancaire, mandat-poste ou chèque visé à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (articles 1057 et suivants du Code municipal).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Rivière-du-Loup. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, d'autre part, d'en informer la Municipalité et la Commission scolaire (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 14^e jour d'avril 2021.

Me Patricia Trudel, notaire
Directrice des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe